

Êtes-vous travailleur transfrontalier?

 Dès maintenant, vous pouvez vous engager dans la commune dans laquelle vous travaillez.

Impliquez-vous et devenez membre de la **commission communale du vivre-ensemble interculturel**.

Plus d'information auprès de l'administration communale.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Département de l'intégration